

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

---

(Du 6 Janvier 1865.)

A l'occasion de la discussion d'une instruction pour la Direction supérieure des péages, le Conseil fédéral a arrêté ce qui suit :

1. Les fonctions attribuées au secrétaire général des péages par les articles 57 et 58 de l'instruction pour les autorités suisses de péage, du 4 Janvier 1860\*), sont conférées au Directeur général des péages.

2. Le Département du commerce et des péages est autorisé à conférer, dans les limites de sa compétence et sous réserve du droit de recours, au Directeur général des péages le droit de gérer de son chef des affaires de moindre importance.

3. Le Conseil fédéral se réserve d'émettre plus tard une instruction définitive sur la base d'expériences ultérieures.

---

(Du 16 Janvier 1865.)

Par note du 14 courant le Ministère bavarois des affaires étrangères a informé le Conseil fédéral que S. M. le Roi de Bavière a rappelé le chargé d'affaires près la Confédération suisse M. le D<sup>r</sup> Guillaume de *Danniges*, conseiller privé de Légation, et l'a remplacé par le Ministre résident comte Ferdinand de *Hompesch* qui se rendra prochainement à son poste.

---

Le Conseil fédéral a été informé par télégramme du 13 courant que le Consul suisse à Barcelone, M. Henri Brändlin de Bâle, est décédé le 4 courant.

---

\*) Rec. off. t. VI, p. 426 et 427.

Par dépêche du 31 Décembre 1864 le Consul général suisse à Rome annonce au Conseil fédéral que d'après un décret du Gouvernement pontifical du 26 même mois, la taxe des télégraphes a été modérée, et cela à partir du 1<sup>er</sup> Janvier de cette année. Aux termes de ce décret toutes les dispositions de la convention télégraphique, signée à Berne le 1<sup>er</sup> Septembre 1858, seront appliquées en ce qui concerne la correspondance internationale.

---

M. Barthélemy *Schwegler* de Grabs (St-Gall), administrateur de la station de chemin de fer à Reterschen (Zurich), a été nommé buraliste postal au dit lieu.

---

(Du 18 Janvier 1865.)

Le Conseil fédéral a décrété l'établissement d'un bureau télégraphique public à la station de chemin de fer de *Wildegg* et a autorisé son Département des postes à s'entendre à ce sujet avec l'administration de la ligne du Nord-Est suisse.

---

(Du 20 Janvier 1865.)

L'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, accrédité le 11 Décembre dernier près la Confédération suisse par S. M. le Roi d'Italie, M. le marquis *Camillo Caracciolo di Bella*, grand officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, grand cordon de l'ordre portugais de Christ et de l'ordre du Medjidié ottoman de 1<sup>re</sup> classe, etc., a remis aujourd'hui ses lettres de créance à M. le Président de la Confédération.

---

Le Conseil fédéral a nommé :

Buraliste de la Chancellerie fédérale : M. François Joseph *Donauer*, de Küssnacht (Schwyz), actuellement maître d'écriture à Lucerne.

Buraliste postal et télégraphiste à Rapperschwyl (St-Gall) : M. Ferdinand *Heer*, de Rorschach, employé postal du chemin de fer à St-Gall.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.01.1865
Date	
Data	
Seite	91-92
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 730

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.